

Le regard des masseurs-kinésithérapeutes sur leur profession

Etude *Harris Interactive* pour L'Ordre National des Masseurs-Kinésithérapeutes

Les résultats sont issus d'une enquête réalisée par téléphone du 12 au 23 décembre 2013 auprès d'un échantillon de 303 personnes représentatif des masseurs-kinésithérapeutes. Méthode des quotas et redressement appliquée aux variables suivantes : sexe, âge, statut d'exercice (libéral / salarié / mixte).

* * * * *

L'enquête menée par Harris Interactive pour l'Ordre National des Masseurs-Kinésithérapeutes visait à dresser un état des lieux de l'opinion des professionnels à l'égard de leur métier et du cursus de formation qui s'y rapporte: Quel est l'état d'esprit des masseurs-kinésithérapeutes dans le cadre de l'exercice de leur profession ? Sont-ils bien considérés en France par les pouvoirs publics, par rapport aux autres professions médicales ? Quelles évolutions ont-ils notées dans ce domaine au cours des derniers mois? Que pensent-ils de la formation actuelle des masseurs-kinésithérapeutes ? Quelle est leur attitude face à la réforme des formations envisagée par le gouvernement pour leur profession ?

Que retenir de cette enquête ?

- **39% des** masseurs-kinésithérapeutes se disent **motivés** dans l'exercice de leur profession, **23% confiants**.
Mais ils sont nombreux également à se montrer **inquiets (25%)**.
- **Près d'un masseur-kinésithérapeute sur deux (47%)** estime que les Français les consultent davantage que **par le passé**. 30% pensent que la situation n'a pas évolué.

- **La considération et la reconnaissance de la profession par les pouvoirs publics apparaissent déficitaires** aux yeux des masseurs-kinésithérapeutes interrogés : une majorité (56%) juge que le niveau de considération dont ils bénéficient est inférieur à ce que les pouvoirs publics expriment en direction d'autres professionnels de santé, 34% pensent que la prise en compte de la profession par les pouvoirs publics s'est dégradée au cours des derniers mois. **La réforme de la formation de ces professionnels envisagée par le gouvernement n'est sans doute pas étrangère à ce ressenti.**

- Plus de sept masseurs-kinésithérapeutes sur dix (72%) posent **un regard positif sur la formation** des praticiens aujourd'hui en France, **qu'ils jugent de bonne qualité. Le sentiment que la formation est en adéquation avec les compétences requises**, de leur point de vue, **pour garantir la qualité des soins et la sécurité des patients** (69%, jusqu'à 79% au sein des partisans de la réforme) alimente sans aucun doute ces jugements positifs. Les formations gagneraient toutefois à être davantage accessibles. **54% regrettent qu'elles ne soient réservées qu'à quelques-uns.** Enfin, 70% des masseurs-kinésithérapeutes s'accordent parallèlement à penser qu'elles n'attestent pas d'une reconnaissance de la profession à sa juste valeur par les pouvoirs publics.

- Les résultats attestent d'**une crispation sensible des professionnels à l'égard des pouvoirs publics.** La réforme envisagée, annoncée le 25 janvier dernier à l'issue de l'arbitrage ministériel sur la réingénierie de certaines formations médicales, qui reconnaîtrait le diplôme de masseur-kinésithérapeute au grade de licence et non au grade de Master, est loin d'apaiser ce ressenti, bien au contraire. A ce titre, **62% des praticiens s'y disent opposés contre seulement 24% qui la soutiennent.**

- A travers le souhait de retenir le grade international de master comme niveau de validation universitaire du diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute, **les praticiens entendent pouvoir bénéficier des mêmes conditions que celles qui ont été accordées aux orthophonistes et aux sages-femmes** (92% dont 79% « tout à fait d'accord ») et **être reconnus au niveau international** (90% dont 75% tout à fait d'accord).

Dans le détail :

Motivée et confiante, l'attitude des masseurs-kinésithérapeutes vis-à-vis de leur profession n'en reste pas moins teintée d'inquiétude.

Interrogés sur **leur état d'esprit** à l'égard de leur profession, les masseurs-kinésithérapeutes se disent avant tout **motivés (39%)**. Cette attitude dynamique se double toutefois de sentiments plus ou moins positifs. Si 23% sont confiants pour l'avenir de la profession, un quart des masseurs-kinésithérapeutes expriment de l'inquiétude, et 8% du découragement.

Les plus jeunes, qui sont également ceux qui ont débuté récemment dans le métier se montrent plus motivés (49%) et plus optimistes (39%, soit +10 points par rapport à la moyenne dans les deux cas) que leurs confrères plus expérimentés / âgés (15% expriment du découragement au sein des 51-65 ans).

Près d'un masseur-kinésithérapeute sur deux (47%) estime que les Français les consultent davantage que par le passé. 30% pensent que la situation n'a pas évolué contre seulement 12% qui ont le sentiment que le nombre de consultations a diminué.

Cette impression d'un recours plus fréquent aux praticiens est particulièrement présente auprès des professionnels exerçant dans le Nord-est de la France (59% estiment qu'elles ont augmenté) et davantage ressentie par les plus âgés (59 % auprès des 51-65 ans).

Une profession en mal de reconnaissance de la part des pouvoirs publics, sentiment sans doute exacerbé par le projet de réforme de la formation des masseurs-kinésithérapeutes

La considération et la reconnaissance de la profession par les pouvoirs publics apparaissent déficitaires aux yeux des masseurs-kinésithérapeutes interrogés. D'une part, une majorité (56%) juge que le niveau de considération dont ils bénéficient est inférieur à ce que les pouvoirs publics expriment en direction des autres professionnels de santé. Seuls 5% s'estiment privilégiés, 35% pensent qu'ils bénéficient d'un niveau de reconnaissance équivalent.

D'autre part, ils sont également plus d'un tiers (34%) à penser que la prise en compte de la profession par les pouvoirs publics s'est dégradée au cours des derniers mois, 56% que ce niveau de reconnaissance n'a pas évolué.

Dans le détail, on remarque que ces jugements tendent à se durcir avec l'âge et l'expérience. Les praticiens installés en région parisienne émettent également des opinions plus sévères à l'égard des pouvoirs publics (de +12 à +15 points par rapport à la moyenne). Enfin, notons que **la réforme de la formation de ces professionnels envisagée par le gouvernement n'est pas étrangère à cette tension**, les opposants à la réforme étant plus nombreux à estimer que la reconnaissance de leur profession par les pouvoirs publics s'est dégradée au cours des derniers mois (impression inévitablement exacerbée par la volonté des pouvoirs publics de retenir le grade de licence pour valider le diplôme universitaire de massothérapie), de même que ceux qui se sentent désavantagés par rapport à d'autres professions de santé (le grade de master ayant été accordé aux sages-femmes et aux orthodontistes).

La formation des masseurs-kinésithérapeutes jugée de qualité par ces derniers mais pas suffisamment accessible et peu valorisée par les pouvoirs publics

Plus de sept masseurs-kinésithérapeutes sur dix (72%) posent un regard positif sur la formation des praticiens aujourd'hui en France, **qu'ils jugent de bonne qualité**. Seuls 14% partagent une opinion contraire, et notamment les hommes (18%) et les plus jeunes (22%) plus critiques que la moyenne.

Le sentiment que la formation est en adéquation avec les compétences requises, de leur point de vue, **pour garantir la qualité des soins et la sécurité des patients (69%, jusqu'à 79% au sein des partisans de la réforme)** alimente sans aucun doute ces jugements positifs. Sur ce point, les résultats laissent toutefois à penser que des marges de manœuvre existent en matière de formation notamment, 24% (jusqu'à 28% chez les hommes) émettant des jugements critiques à ce sujet.

Les points de crispation majeurs concernent davantage la question de l'accessibilité à ces formations et de ce qu'elles attestent en termes de reconnaissance de la part des pouvoirs publics.

43% soit une minorité de professionnels pensent que la formation actuelle est ouverte à tous contre 54% qui regrettent qu'elles ne soient réservées qu'à quelques-uns. Une fois encore, les praticiens du Nord-est de la France émettent des jugements plus positifs que la moyenne, ainsi que ceux âgés de 36 à 50 ans, qui appréhendent sans doute avec une distance plus lointaine de par leur âge les conditions objectives d'accès à la formation. A l'inverse, les plus jeunes et les moins expérimentés, plus récemment sortis du cursus de formation jugent plus sévèrement les conditions d'accès (65% respectivement, + 11 points par rapport à la moyenne).

Enfin, et en dépit de la qualité prêtée à cette formation, **70% des masseurs-kinésithérapeutes s'accordent pourtant à penser qu'elle n'atteste pas d'une reconnaissance de la profession à sa juste valeur par les pouvoirs publics.** 21% partagent une opinion inverse.

*

*

*

Ce dernier consensus, à l'appui d'autres résultats évoqués précédemment vient confirmer **une certaine crispation des professionnels à l'égard des pouvoirs publics** qui dénoncent **un manque de reconnaissance** de la part de ces derniers vis-à-vis de la profession. La réforme envisagée, annoncée le 25 janvier 2013 à l'issue de l'arbitrage ministériel sur la réingénierie de certaines formations médicales, qui reconnaîtrait le diplôme de masseur-kinésithérapeute au grade de licence et non au grade de Master, est loin d'apaiser ce ressenti, bien au contraire. A ce titre, **62% des praticiens s'y disent opposés contre seulement 24% qui la soutiennent.** Ce score de soutien émerge à un niveau sensiblement supérieur tout en restant minoritaire auprès des jeunes (30%).

A travers le souhait de retenir le grade international de master comme niveau de validation universitaire du diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute, **les praticiens entendent pouvoir bénéficier des mêmes conditions que celles qui ont été accordées aux orthophonistes et aux sages-femmes** (92% dont 79% « tout à fait d'accord ») et **être reconnus au niveau international** (90% dont 75% tout à fait d'accord). Si la nécessité de maintenir la PACES pour les étudiants en kinésithérapie est majoritairement reconnue (59%), elle semble toutefois s'exprimer à un niveau plus secondaire.

